



**Information aux Parents d'élèves concernant la
modification de la Circulation et du stationnement aux
abords de l'école privée Arc en Ciel
à compter de la rentrée de septembre 2018**

À L'HERBERGEMENT le 23/08/2018

Madame, Monsieur,

En tant que parents d'élèves scolarisés à l'école ARC EN CIEL, vous pouvez constater au quotidien que la circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école sont problématiques et présentent un danger potentiel pour les enfants, qu'ils soient piétons ou cyclistes.

C'est pourquoi, en concertation avec les associations représentant les Parents d'élèves de l'école ARC EN CIEL, et suite au travail de réflexion mené en Commissions d'Élus avec les différents services compétents, nous vous présentons le schéma d'aménagement retenu à compter de la rentrée de septembre 2018.

Il s'agit avant tout de sécuriser les enfants, piétons ou cyclistes, en leur donnant la priorité par rapport aux voitures.

Nous constatons que la densité du foncier bâti ne permet pas la création de places de stationnement, en nombre suffisant et à proximité immédiate de l'école, pour répondre à l'ensemble des besoins des parents d'élèves. C'est pourquoi, les principes retenus sont les suivants, illustrés sur le plan joint au présent courrier :

1- Valorisation des stationnements existants au parking de la Prée en créant un cheminement piéton sécurisé sur le trottoir sur la rue de la Gare.

Nous souhaitons vous inciter le plus possible à **vous garer au parking de la Prée et à cheminer à pied vers l'école**. Cela suppose l'absence de véhicules stationnés sur le trottoir côté pair rue de la Gare, c'est pourquoi, nous instaurons une interdiction de stationnement sur cette rue du n°38 (en face du parking de la Prée) jusqu'au n°62 (à l'intersection avec la rue des Bois de Ville). Ce nouveau cheminement représente moins de 200 mètres à faire contre 150 mètres si vous êtes garés au milieu de la rue de l'école... Nous créons également un passage piéton en face du n°38 de la gare.

2- Création d'une quinzaine de nouvelles places de stationnement sur l'espace à l'intersection de la rue des Bois de Ville et de l'impasse des chênes (cf. plan stationnement Bois de Ville / imp. Chênes). Les travaux d'empierrement seront réalisés courant septembre, mais vous pouvez d'ores et déjà utiliser l'espace enherbé pour le stationnement.

3- Rationalisation des stationnements sur le parking de l'école (domaine communal) : avec le maintien des 8 places en épis et la mise en place de 2 x 5 places de stationnement en longitudinal avec un couloir de circulation pour accéder / sortir de ces 2 x 5 places.

5 des 10 places de stationnement créées sont implantées sur la chaussée, et non sur le trottoir. La rue de Bel-Air n'étant pas assez large, **nous interdisons également le stationnement rue de Bel Air du côté IMPAIR (à partir du n°3 jusqu'à l'intersection avec la rue de l'école).** Cette interdiction permettra en outre aux riverains du côté impair de la rue de Bel-Air de ne pas être gênés par les véhicules de parents en stationnement devant leur sortie de garage ou parking privatif.

4- Création d'un contre-sens cycliste avec matérialisation d'une piste cyclable rue de Bel Air, rue de l'école et rue du coin.

Nous souhaitons permettre aux enfants de circuler à vélo en toute sécurité sur la rue de l'école en remontant vers la rue du Coin / rue Paul Verlaine ou rue du Coin / rue de la Prée pour rejoindre la piste cyclable existante.

La largeur de voirie de la rue de l'école ne permettant pas de faire se croiser en sens inverse 2 voitures d'une part et d'autre part de mettre en place la piste cyclable, nous instaurons donc :

- **un sens unique sur la rue de l'école** en partant de la rue du coin à aller vers la rue de Bel-Air. Les riverains de la rue de Bel Air utilisant leur véhicule devront donc obligatoirement poursuivre rue de Bel- Air jusqu'à l'intersection avec la rue de la Gare.
- **une interdiction de stationner des 2 côtés de la rue de l'école.**

Les travaux de signalisation (peinture au sol et pose de panneaux) sont prévus à partir du mardi 28/08/2018.

Nous comptons sur votre participation à tous pour le bon fonctionnement de ce nouvel aménagement, décidé pour la sécurité de nos enfants.

Mes services restent à votre disposition pour toute interrogation sur cet aménagement.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire
Marc PRÉAULT

